



La certification  
**nationale**  
NF Bois de chauffage



# Un combustible certifié pour un chauffage de qualité !

**POUR CHEMINÉES, INSERTS, POÊLES ET CUISINIÈRES**

## Pourquoi acheter du Bois de chauffage certifié NF ?

### La certification NF

#### un engagement des professionnels

Avec un bois de chauffage certifié NF, les professionnels titulaires de la marque s'engagent sur un combustible fabriqué dans le respect de prescriptions techniques clairement définies dans un référentiel.

Outre les essences, les longueurs et l'humidité des bûches, ces professionnels vous garantissent que la quantité commandée correspond à la quantité livrée.

Ces différentes exigences sont contrôlées régulièrement par le CTBA, organisme certificateur mandaté par AFNOR CERTIFICATION.

### Quel bois faut-il brûler ?

Le contenu énergétique d'un bois est fonction de sa masse et de son humidité. Plus un bois est sec et dense, meilleur est son pouvoir calorifique et l'énergie dégagée importante. Il est donc vivement conseillé de stocker votre bois si celui-ci n'est pas encore sec.

Seuls les professionnels titulaires de la marque NF s'engagent à vous informer du délai suffisant pour le stockage de votre bois (voir étiquette). De plus, l'utilisation de bois sec offre une meilleure combustion qui préserve les appareils de chauffage, les conduits de cheminée et l'environnement.

### Une offre de qualité

L'information fournie par NF Bois de chauffage permet de mieux choisir le combustible adapté à votre appareil de chauffage, tant sur le plan de l'économie que de la sécurité de fonctionnement.

## Retrouvez l'étiquette NF Bois de chauffage avec les produits certifiés.

Une étiquette informative jointe à chaque livraison ou conditionnement informe avec précision des caractéristiques certifiées des produits livrés : **groupe d'essences, humidité, longueur, quantité**. Par ailleurs, des recommandations concernant le stockage et l'utilisation du bois de chauffage sont indiquées.



**POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTER LE CTBA : TÉL. : 01 40 19 49 47 - FAX : 01 44 74 65 21**

Organisme  
certificateur



[www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

Organisme  
certificateur mandaté par  
AFNOR CERTIFICATION



CENTRE TECHNIQUE  
DU BOIS  
ET DE L'AMEUBLEMENT

[www.ctba.fr](http://www.ctba.fr)

Cette certification  
bénéficie du soutien de

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)